

CEPPRAL

Qualité et sécurité en santé

PROGRAMME ***2010***

Groupes thématiques
Modules de formation - actions
Prestations d'accompagnement

CEPPRAL

1 place de l'hôpital 69288 Lyon cedex 02
Tél. : 04.72.41.30.08 – Fax : 04.72.41.30.35
E-mail : contact@ceppral-sante.fr
Site Internet : www.ceppral-sante.fr

Présentation du CEPPRAL

Depuis 2005, date de la création de l'association, le CEPPRAL participe au déploiement de l'évaluation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en Rhône Alpes.

Agréé par la Haute Autorité de Santé en Août 2006 et septembre 2008, le CEPPRAL propose un accompagnement des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) au sein des établissements de santé publics et privés de la région, dans le cadre des exigences :

- de la certification des établissements,
- de l'obligation individuelle de validation des démarches d'EPP pour les professionnels médicaux (décret du 14 avril 2005),
- du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans les établissements IPAQSS : Indicateur de Performance pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins,
- de la mise en place de programme de gestion des risques.

Cet accompagnement, qui revêt différentes formes d'actions (groupes thématiques, modules de formation - actions, sensibilisation et information en CME) est réalisé par les intervenants experts du CEPPRAL : médecins cliniciens, pharmaciens et professionnels paramédicaux formés à l'évaluation en santé, qualitatifs, médecins de santé publique.

Organisation de l'association

Les différentes structures du CEPPRAL permettent de coordonner les programmes d'évaluation des pratiques professionnelles depuis leur élaboration par le **Comité de Pilotage** (la structure projet) après avis du **Conseil Scientifique** jusqu'à la validation par la **Commission de Validation** (la structure d'évaluation des programmes).

Ainsi, par son implication auprès des établissements de santé, le CEPPRAL permet à chacun d'entrer dans une dynamique d'évaluation des pratiques professionnelles pour une amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

1- Les actions proposées

⇒ L'élaboration d'outils nécessaires à la mise en place de démarches d'évaluation des pratiques professionnelles et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et la mise en commun d'expériences réussies par l'animation de **groupes thématiques régionaux**.

⇒ **Des modules de formation - actions** permettant une approche concrète des méthodes d'évaluation avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire basés sur une pédagogie active reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expérience.

Par ailleurs, le CEPPRAL propose des prestations « sur mesure » à la demande des établissements de santé :

⇒ **Des actions d'information et de sensibilisation** à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé, lors de présentation en CME ou en commission qualité, pour les établissements adhérents.

⇒ **L'accompagnement « sur mesure » de projets** conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification des établissements et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.

⇒ L'accompagnement à la mise en place du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans les établissements (IPAQSS, PSI).

⇒ L'accompagnement à la détection et à l'analyse des événements indésirables graves liés aux soins.

⇒ La validation de démarches d'Évaluation des Pratiques Professionnelles dans le cadre de l'obligation individuelle des médecins.

2- Les professionnels concernés

Les professionnels concernés par les actions du CEPPRAL sont les professionnels de santé impliqués par les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles et de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au sein des établissements (médecins, paramédicaux, responsables qualité, directeurs).

Les « groupes thématiques »

Les thèmes

Le CEPPRAL prend la mesure de l'importance de la qualité et de la sécurité des soins et développe des thématiques à travers les groupes de travail pour répondre à cette préoccupation au cœur de la prise en charge du patient.

G 1 : Introgénie médicamenteuse

Objectifs : L'enquête ENEIS 2004 a montré que 42% des EIG évitables identifiés pendant le séjour sont dus aux médicaments. Comment prévenir le risque lié aux médicaments, quelles barrières mettre en place ?

G2 : Soins palliatifs

Objectifs : Comment améliorer la traçabilité de l'information des patients et des familles, et la prise en charge globale des personnes malades ou en fin de vie.

G3 : Indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Objectifs : Au regard des indicateurs développés et rendus obligatoires par la HAS (IPAQSS), élaborer et utiliser des indicateurs de sécurité et de performance hospitalière pour mesurer l'impact de l'amélioration des pratiques.

G4 : Déclarer et analyser les événements indésirables graves

Objectifs : Développer une culture de la détection et du signalement des EIG dans son établissement de santé. Partager des méthodes d'analyses des EIG. Savoir mettre en place des actions d'amélioration et leurs modalités de suivi.

G5 : EPP en SSR

Objectifs : À l'heure où la HAS généralisent les indicateurs IPAQSS en SRR, développer des outils communs pour répondre aux exigences de la HAS et mettre en place des démarches d'améliorations de pratiques.

G6 : Thématique en psychiatrie

Objectif : Conditions de prescriptions de mesure atteignant la liberté des patients.

G7 : Confidentialité et information du patient

Objectif : Comment assurer une transmission de l'information efficace en respectant la confidentialité.

G8 : Evaluation du potentiel d'agression

Objectif : L'évaluation de la dangerosité est complexe car multifactorielle. La littérature recense une pléthore de facteurs de risque sans qu'aucun ne soit déterminant sinon les antécédents de comportements violents agis et la présence d'une addiction qui sembleraient plus prédictifs que les autres. Ainsi plutôt que de mesurer la dangerosité d'un patient, nous proposons de mesurer le potentiel de survenue d'un comportement d'agression afin de diminuer le nombre d'agressions dans les services.

G9 : La bientraitance

Objectif : initier des démarches relatives à la bientraitance dans un établissement.

G10 : Télémédecine

Objectif : La télémédecine a désormais une existence juridique et se développe dans de nombreux domaines (cancérologie, médecine carcérale, télésurveillance des dialyses, soins palliatifs). Comment utiliser la télémédecine pour une qualité et une sécurité des soins ?

Les intervenants sont des professionnels médicaux et paramédicaux ayant une expérience dans le domaine de l'EPP et formés à l'évaluation en santé, des médecins de santé publique et des qualitiens. Chaque groupe thématique est animé par un binôme associant un clinicien et un méthodologiste.

Organisation : La première date des réunions a été définie afin de permettre le lancement du groupe de travail. Le calendrier des réunions est ensuite établi par les membres du groupe en fonction de l'avancée de la réflexion et de l'élaboration des outils.

Ces réunions ont lieu soit **de visu** - dans un lieu qui sera défini ultérieurement - et/ou sous forme de **conférence téléphonique**.

Le temps de la réunion est de 1h30 à 2h. Trois à quatre réunions sont prévues en fonction de l'avancée du travail et de l'atteinte des objectifs.

Nombre de participants : il est limité à **10 établissements** par groupe, représentés par **un ou deux professionnels**. La participation à ces groupes est réservée aux établissements adhérents.

Code	Intitulé des thématiques cliniques
G1	Iatrogénie médicamenteuse
G2	Soins palliatifs
G3	Indicateurs de qualité et de sécurité des soins
G4	Déclarer et analyser les événements indésirables graves
G5	EPP paramédicale en établissement de SSR
G6	Thématique en psychiatrie : Conditions de prescriptions de mesure atteignant la liberté des patients <i>Annulé</i>
G7	Confidentialité et information du patient
G8	Evaluation du potentiel d'agression
G9	La bientraitance
G10	La télémédecine <i>Annulé</i>

Les modules de formation - actions

Forts de leur succès, le CEPPRAL reconduit, les modules de formation- actions et enrichit le programme d'un nouveau module sur la certification V2010.

Basée sur une **pédagogie active** reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expérience, ces modules de formation - actions permettent une **approche concrète** des méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire.

Les intervenants sont des professionnels médicaux et paramédicaux ayant une expérience dans le domaine de l'EPP et formés à l'évaluation en santé, et des médecins de santé publique.

Nombre de participants : 5 à 20 participants par atelier pour faciliter le travail en sous groupe

Lieu : Les modules de formation - actions auront lieu à Lyon.

Inscription : Elle se fait par module entier avec participation obligatoire à l'ensemble des journées du module (un participant pouvant se faire remplacer en cas d'impossibilité).

Calendrier :

Code	MODULE	Durée	DATES 2010
M1	Préparer la certification V2010 <i>Nouveau !</i>	1 jour	Jeudi 27 mai
M2	Quand et comment interviennent les statistiques en évaluation de la qualité et de la sécurité des soins	2 jours	Mardi 30 mars et jeudi 8 avril
M3	Les indicateurs de qualité de soins et de performance hospitalière - <i>Mesurer la qualité grâce du P.M.S.I</i>	2 jours	Mardi 18 mai et Jeudi 27 mai
M4	Identifier les évènements indésirables liés au soin et analyser leurs causes	2 jours	Mardis 15 et 22 juin
M5	Améliorer la sécurité du circuit du médicament dans un établissement de santé	2 jours	Jeudis 16 et 23 septembre
M6	S'approprier un référentiel de pratiques cliniques pour rédiger les documents qualité utilisables localement <i>Nouveau !</i>	1 jour	Jeudi 7 octobre

Après réception du bulletin d'inscription un mail de confirmation sera adressé au participant.

Une convention de formation professionnelle sera ensuite envoyée à la Direction de l'établissement de santé accompagnée de la convocation du professionnel et du programme du module formation actions.

Les prestations d'accompagnement en établissement de santé

A la demande des professionnels des établissements de santé, des prestations « sur mesure » sont réalisées :

- **actions d'information et de sensibilisation** à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé, lors de présentation en CME ou en commission qualité, pour les établissements adhérents ;
- **accompagnement de projets** conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.
- **accompagnement à la détection et à l'analyse** des évènements indésirables graves liées aux soins,
- **validation de démarches d'EPP** dans le cadre de l'obligation individuelle des médecins.

Les intervenants sont des professionnels médicaux et paramédicaux ayant une expérience dans le domaine de l'EPP et formés à l'évaluation en santé, des médecins de santé publique et des qualitateurs.

Organisation : ces prestations sont proposées sur site. Le nombre de participants et la durée de la prestation sont définis avec les professionnels de l'établissement de santé demandeur.

Informations pratiques

1- Nos tarifs pour les différentes prestations :

	Etablissements adhérents	Etablissements non adhérents
Groupes thématiques régionaux	gratuit	-
Modules de formation - actions *		
- Modules d'une journée : M1, M6	265€	315€
- Modules de deux jours : M2, M3, M4, M5	525€	625€

* Les droits d'inscriptions comprennent la participation à la formation et au déjeuner

Le CEPPRAL est enregistré en tant qu'**organisme de formation** et a un **agrément** des Conseils Nationaux de la Formation Continue au titre de la **FMC**.

Concernant **les prestations d'accompagnement**, nous vous prions de bien vouloir contacter la coordination du CEPPRAL. Une proposition de convention sera établie.

2- Les conditions d'inscription :

Les bulletins d'inscriptions sont téléchargeables sur le site Internet du CEPPRAL :

www.ceppral-sante.fr.

Ils sont à retourner accompagnés du règlement à l'adresse suivante :

CEPPRAL

1, place de l'hôpital

69288 Lyon cedex 02

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter **la coordination du CEPPRAL** :

Tél. : 04.72.41.30.08

Fax.: 04.72.41.30.35

Email : contact@ceppral-sante.fr